

AVIS PUBLIC 2022-014

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Manon Carrier, trésorière de la Ville de Val-des-Sources, que le rôle général de perception des taxes de propriétaires fonciers pour l'année 2022 a été déposé à mon bureau le 21 février 2022.

Les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi.

Les dates d'échéance sont établies comme suit :

1^{ER} VERSEMENT : 24 MARS 2022
2^E VERSEMENT : 9 MAI 2022
3^E VERSEMENT : 22 JUIN 2022
4^E VERSEMENT : 9 AOÛT 2022
5^E VERSEMENT : 21 SEPTEMBRE 2022
6^E VERSEMENT : 4 NOVEMBRE 2022

Toute imposition foncière générale annuelle inférieure à trois cents dollars (300 \$) est exigible et payable en totalité lors du premier versement.

De plus, un escompte de 1,25 % sera appliqué si les taxes sont payées en totalité à l'échéance du premier versement soit le 24 mars 2022 ou avant.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 21 février 2022.


Manon Carrier, trésorière